

## **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région**

### **Procès-verbal de la réunion du 03 juin 2024**

#### Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 18 décembre 2023 et de la réunion du 29 janvier 2024
2. Echange de vues avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à la suite de la réunion du Conseil des Affaires étrangères du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles le 27 mai 2024
3. Échange de vues avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à la suite de sa visite de travail en Israël et en Palestine
4. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux
5. Divers

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson

M. David Wagner, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

M. Charles Goerens, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Mars Di Bartolomeo (Remplaçant M. Yves Cruchten), M. Alex Donnersbach (Remplaçant M. Emile Eicher), Mme Françoise Kemp, (Remplaçant M. Paul Galles), Mme Nathalie Morgenthaler, (Remplaçant M. Christophe Hansen), M. Tom Weidig (Remplaçant M. Fernand Kartheiser), M. Claude Wiseler

M. Yves Carl, Mme Danielle Wolter de l'Administration parlementaire  
Mme Véronique Dockendorf, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Excusés : Mme Diane Adehm, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Christophe Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Paulette Lenert

M. Marc Angel, Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

\*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

\*

**1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 18 décembre 2023 et de la réunion du 29 janvier 2024**

La Commission approuve les projets de procès-verbal des réunions du 18 décembre 2023 et du 29 janvier 2024.

**2. Échange de vues avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à la suite de sa visite de travail en Israël et en Palestine**

Monsieur le Président Gusty Graas (DP), ouvre la réunion et remercie le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de sa présence. Il donne la parole à ce dernier afin qu'il puisse informer les membres de la Commission des résultats de sa visite de travail en Israël et Palestine les 28 et 29 mai 2024<sup>1</sup>.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel, explique qu'il est le premier ministre des Affaires étrangères s'étant rendu en Israël et en Palestine à la suite de l'ordonnance de la Cour Internationale de Justice (ci-après « CIJ »)<sup>2</sup>. Il est d'avis qu'il faut imposer un ultimatum à Israël au cas où l'ordonnance en question ne sera pas respectée. Il souligne l'importance du respect du droit international.

Il explique qu'une divergence d'interprétation de l'ordonnance susmentionnée existe en raison du placement d'une virgule. En effet, l'ordonnance contient une phrase<sup>3</sup>, qui peut être interprétée de plusieurs manières. La question est de savoir si la qualification « *qui serait susceptible de soumettre le groupe des Palestiniens de Gaza à des conditions d'existence capables d'entraîner sa destruction physique totale ou partielle* » s'applique uniquement à « *toute autre action* » ou également à « *l'offensive militaire* ».

Ainsi, on pourrait interpréter l'ordonnance dans le sens où elle ne serait à respecter que dans le cas d'un risque de génocide. Lors de sa visite de travail, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel a proposé de mettre en place une commission au niveau ministériel dans le contexte de l'accord de coopération entre l'Union européenne (ci-après « UE ») et Israël afin de se mettre d'accord sur une interprétation. Selon lui, on devrait prévoir une réunion à Bruxelles à cette fin, mais cela présupposerait également la participation du ministre des Affaires étrangères israélien.

---

<sup>1</sup>[https://gouvernement.lu/fr/gouvernement/xavier-bettel/actualites.gouvernement2024+fr+actualites+toutes\\_actualites+communiqués+2024+05-mai+29-bettel-israel-palestine.html](https://gouvernement.lu/fr/gouvernement/xavier-bettel/actualites.gouvernement2024+fr+actualites+toutes_actualites+communiqués+2024+05-mai+29-bettel-israel-palestine.html)

<sup>2</sup> <https://www.icj-cij.org/fr/node/204091>

<sup>3</sup> « La Cour considère qu'Israël doit, conformément aux obligations lui incombant au titre de la convention sur le génocide, arrêter immédiatement son offensive militaire, et toute autre action menée dans le gouvernorat de Rafah, qui serait susceptible de soumettre le groupe des Palestiniens de Gaza à des conditions d'existence capables d'entraîner sa destruction physique totale ou partielle. »

Lors de ses discussions avec les représentants israéliens Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel a notamment proposé de clarifier l'interprétation de l'ordonnance de la CIJ et de trouver une solution à cette divergence d'interprétation.

Il a également demandé le partage des chiffres des aides humanitaires que les autorités israéliennes laissent passer à Gaza, pour les comparer aux chiffres transmis par l'Organisation des Nations unies (ci-après « ONU »).

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel explique qu'Israël ne veut plus maintenir l'arrangement financier permettant le transfert des taxes collectées pour l'Autorité palestinienne à Gaza via la Norvège car cette dernière a reconnu la Palestine comme État. Il a proposé d'opérer ce transfert à travers la Commission européenne, une solution qui semblait convenir à ses interlocuteurs israéliens.

Il précise qu'il a d'abord eu une entrevue bilatérale avec Isaac Herzog, le président d'Israël, et ensuite avec Monsieur Israël Katz, le ministre israélien des Affaires étrangères. Il a également échangé avec des membres de famille des otages détenues par le Hamas.

Il informe les députés qu'il a fait une contribution à l'initiative « Bridging Insights ». Cette dernière travaille en Israël et en Palestine grâce à ses deux branches et y soutient les sociétés civiles. Chacune des deux branches a reçu 200.000€.

À Ramallah, il a rencontré l'Autorité palestinienne, notamment Monsieur Hussein Al-Sheikh, chef de l'Autorité générale des affaires civiles de l'Autorité palestinienne. Il a également eu des échanges avec Monsieur Majdi Khaldi, le conseiller diplomatique en chef du président palestinien. Ce dernier lui a expliqué que la proposition de cessez-le-feu du président des États-Unis était attendue et qu'elle allait dans la bonne direction selon lui.

Le conseiller diplomatique du président palestinien a également abordé la question de la reconnaissance de l'État de Palestine. Monsieur Xavier Bettel lui a expliqué qu'il est en contact avec les pays ayant voté en faveur de l'adhésion à part entière de la Palestine à l'ONU, le 10 mai 2024 à l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>4</sup>, mais n'ayant pas encore reconnu la Palestine, c'est-à-dire, entre autres : le Singapour, le Japon, la Corée, le Panama, l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Belgique, la France, le Portugal, Malta, et le Danemark.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel évoque une rencontre avec son homologue indonésienne à cet égard. Cette dernière a indiqué mener de son côté des discussions avec plusieurs de ces pays concernant la reconnaissance de l'État de la Palestine. Monsieur Xavier Bettel explique que cette approche du dialogue international pourrait être avantageuse afin d'atteindre une reconnaissance plus large. Le conseiller diplomatique du président palestinien a pu comprendre cette approche.

De plus, Monsieur Xavier Bettel estime la reconnaissance récente par plusieurs États plutôt comme symbolique et préfère privilégier un effort international.

---

<sup>4</sup> <https://docs.un.org/fr/A/ES-10/L.30/Rev.1>

Ses interlocuteurs israéliens sont d'avis qu'une reconnaissance de l'État de Palestine serait un acte de désaveu pour eux. Monsieur Xavier Bettel a expliqué à ses interlocuteurs que cette reconnaissance s'inscrivait dans les efforts pour acheminer les négociations vers la paix, dans le cadre de la solution à deux États. Israël voit cela de manière sceptique surtout en raison des attentats. Monsieur Xavier Bettel souligne qu'il a insisté sur le fait que la solution à deux États reste le chemin à poursuivre.

Ce qui lui cause des soucis c'est que l'Autorité palestinienne semble penser être capable de reprendre Gaza. Ses interlocuteurs palestiniens ont indiqué avoir un plan. Monsieur Xavier Bettel doute que cela soit réalisable. Il a souligné lors de leurs discussions que l'Autorité palestinienne nécessite du soutien de l'extérieur, un point de vue qui est partagé par les pays arabes. Il ajoute que ces derniers saluent la proposition d'opérer les paiements vers la Palestine à travers la Commission européenne.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel évoque également sa visite auprès de l'UNRWA et de la Knesset. Il insiste sur le fait qu'une classification de l'UNRWA comme organisation terroriste pourrait entraîner des conséquences néfastes. Il explique que l'UNRWA joue un rôle crucial en Palestine. Il ajoute que la mise en œuvre du Rapport Colonna<sup>5</sup> est attendue et que la majorité des pays ont repris soutien de l'UNRWA.

Il rappelle également que les États-Unis ont annoncé un projet de résolution en début de semaine au sein du Conseil de sécurité de l'ONU pour soutenir l'accord de cessez-le-feu à Gaza. Israël ne s'est pas encore prononcé de manière définitive, mais il ne faut pas oublier que le gouvernement de Monsieur Netanyahu compte des membres de l'extrême droite ce qui rend les choses plus compliquées. Ils ne semblent pas être en faveur d'une solution à deux États. Monsieur Bettel informe la Commission qu'il compte retourner dans la région dans 3 à 4 mois.

Il souligne qu'il est important de maintenir le dialogue avec les deux parties.

Monsieur le Président Gusty Graas (DP) ouvre l'échange de vues.

Madame la Députée Sam Tanson (déli gréng) souhaite comprendre l'interprétation de l'ordonnance de la CIJ. Elle cherche à savoir quel est le délai fixé pour la réalisation de l'expertise juridique, pensant que ce délai est de trente jours. Elle aimerait également savoir ce qu'il se passe en cas de désaccord persistant. Enfin, elle souhaite connaître l'interprétation de l'ordonnance à laquelle le ministère des Affaires étrangères du Luxembourg adhère.

Elle se réfère à une interview lors de laquelle Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a annoncé avoir reçu une garantie d'Israël de vouloir respecter cette ordonnance. Cette affirmation l'a interpellée car actuellement on ne voit pas la mise en œuvre de l'ordonnance de la CIJ de la part d'Israël. En outre, elle souhaite savoir si la volonté d'éliminer les habitants de Gaza existe car la question du génocide a été soulevée à plusieurs reprises. Elle affirme que les attaques du 7 octobre 2023 étaient horribles. Pourtant, elle est d'avis qu'il faut trouver une solution à la situation désastreuse à Gaza.

Elle est également assez sceptique par rapport au fait que le président des États-Unis parle d'un accord proposé par Israël, alors que le Ministre des Affaires étrangères israélien publie un « Tweet » disant que les conditions imposées par Israël afin d'atteindre une fin du conflit n'aient pas changées.

---

<sup>5</sup> <https://unric.org/fr/rapport-colonna-renforcer-la-neutralite-de-lagence-daide-aux-palestiniens/>

Ensuite, elle s'intéresse à la demande de mandat d'arrêt émise par la CIJ. Elle cherche à connaître la position du gouvernement luxembourgeois concernant les personnes visées, au cas où cette demande serait approuvée. Plus précisément, elle souhaite savoir ce qui se passera si l'une de ces personnes entrent au Luxembourg.

En dernier lieu, elle revient sur sa question parlementaire concernant la solution à deux États et celle de la reconnaissance de la Palestine<sup>6</sup>. La députée est d'avis que les reconnaissances récentes de l'État de Palestine ont apporté quelque chose. Elle souligne qu'il y a eu des réactions, aussi d'Israël. Ces reconnaissances ont fait naître des discussions au niveau international et elles ont montré à population palestinienne qu'on la reconnaît. Selon la députée, il est important de montrer aux Palestiniens qu'ils ne sont pas seuls et que la société internationale les soutient. Elle estime que cette approche affaiblira le Hamas. Elle souhaite également savoir combien de pays devront soutenir la reconnaissance de l'État de Palestine avant que le ministre ne prenne cette décision.

Monsieur le Député David Wagner (déi Lénk) ne pense pas que le Panama ou le Singapour pourront lancer une dynamique dans ce conflit. Il n'est pas d'avis non plus que les reconnaissances récentes de l'État de Palestine soient purement symboliques. Il pense que l'occupation d'un État reconnu donnerait toute une autre dimension à la situation et entraînerait des conséquences plus sérieuses. Il y aura un gouvernement palestinien et ainsi un interlocuteur, ce qui permettrait également de faire respecter les frontières déjà établies en 1967. Il souligne que les représentants israéliens remettent en question ces frontières. Selon lui, la situation au Proche-Orient dépend des autres pays, notamment des pays européens.

Il précise avoir entendu qu'Israël réalise une enquête indépendante concernant le ciblage des bombardements. Il veut savoir qui exactement aura la charge de la réalisation ces enquêtes. Il évoque également qu'une ONG dénonce l'existence d'un « Guantanamo israélien » et souhaite savoir si le ministre peut livrer de plus amples informations quant à ce sujet.

Il aborde enfin la question des soldats israéliens ayant la double nationalité. Il souhaite savoir comment les pays européens réagiraient si certains de leurs ressortissants commettaient des crimes de guerre et comment ces situations seraient traitées.

Monsieur le Député Franz Fayot (LSAP) s'intéresse également à l'ordonnance publiée par la CIJ, aux mandats d'arrêt internationaux et aux attaques à Rafah. Il note l'impuissance de la communauté internationale face à ces bombardements. Il revient sur l'ultimatum proposé par Xavier Bettel lors du Conseil des ministres des Affaires européennes. Il se penche également sur le paquet américain et se demande si ce sujet a été abordé lors de sa visite de travail. La question des sanctions contre Israël l'interpelle aussi, notamment la suspension de l'accord entre l'UE et Israël ainsi que le financement de certains projets. Il souhaite savoir s'il y a des réactions concernant les événements à Rafah pour faire avancer la situation. Enfin, il veut comprendre la position du gouvernement luxembourgeois concernant la suspension de l'accord entre l'UE et Israël.

Monsieur le Député Laurent Mosar (CSV) pose deux questions qui sont liées aux sujets abordés. Le député est conscient que Monsieur Xavier Bettel a parlé aux autorités palestiniennes. Il comprend qu'il faut entrer dans le dialogue avec elles, mais souligne qu'elles ne détiennent pas l'entière autorité. Le Hamas semble également avoir un rôle à jouer dans toutes les négociations, y compris celles avec les États-Unis. Il veut savoir

---

<sup>6</sup> <https://www.chd.lu/fr/question/27033>

comment cela sera mis en œuvre, et avec qui les discussions auront lieu. Si le document élaboré par les États-Unis est accepté et si un cessez-le-feu est instauré, des interrogations se posent sur la manière de le mettre en œuvre. Il se demande si cela se fera uniquement avec l'ONU, ou aussi avec l'UE. Il veut également savoir si la participation des armées d'états européens sera envisagée.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (Renew Europe/ DP) salue le fait de voir approcher une solution politique. Pour qu'elle puisse être réalisée, il faut entamer des négociations avec Monsieur Netanyahu. Le député européen se demande si l'UE, en collaboration avec les États-Unis et la Ligue des États arabes, ne pourrait pas inciter Israël à coopérer.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel souligne que les autorités israéliennes ont indiqué vouloir respecter l'ordonnance de la CIJ. Puisque les autorités israéliennes estiment que leur interprétation est juste, elles considèrent, selon leur propre appréciation, qu'elles respectent déjà l'ordonnance.

Il revient ensuite sur la question de la reconnaissance de l'État de Palestine. Il ne peut ni donner de délai exact pour la reconnaissance, ni indiquer un chiffre précis de pays qui devraient rejoindre l'initiative de reconnaissance pour que le gouvernement luxembourgeois se positionne.

Concernant les attaques à Rafah, il explique que l'enquête sera menée par le parquet israélien qui est respecté.

Il aborde également la question des soldats à double nationalité et indique ne pas avoir connaissance de soldats israéliens ayant également la nationalité luxembourgeoise. Il souligne qu'en tout état de cause, le jugement de la CIJ sera respecté par le Luxembourg.

L'orateur espère que la réunion au niveau ministériel aura lieu dans les plus brefs délais afin de clarifier l'interprétation de l'ordonnance de la CIJ. Il met en évidence que tout dépendra de la participation des représentants israéliens.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel explique que la situation en Palestine est assez particulière, les dernières élections étaient organisées en 2006. Il a échangé avec les autorités à Ramallah et n'est pas au courant de négociations avec le Hamas. Il est d'avis qu'une solution intermédiaire est nécessaire pour la situation actuelle à Gaza. L'ONU est, selon lui, certainement une piste existante pour la mise en œuvre d'une solution, mais il faut aussi collaborer avec les pays partenaires de la Palestine.

Monsieur le Député Tom Weidig (ADR) revient sur les informations selon lesquelles 40 000 personnes seraient mortes dans ce conflit et souhaite savoir comment ces chiffres sont recueillis.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel indique que ces chiffres ne sont probablement ni certains ni exacts, mais donnent un ordre de grandeur. Il préfère ne pas se prononcer à leur sujet et souligne que, bien trop de civils ont perdu la vie, il ne peut toutefois pas donner de chiffres précis.

**3. Échange de vues avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à la suite de la réunion du Conseil des Affaires étrangères du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles le 27 mai 2024**

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour ce point de l'ordre du jour.

**4. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux**

Le tableau est adopté tel que proposé. Monsieur le Président Gusty Graas (DP) se propose comme rapporteur pour le document renvoyé dans la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région.

**5. Divers**

Monsieur le Président Gusty Graas (DP) partage les dates des prochaines réunions de la Commission, à savoir :

- Le 5 juin à 9:30h pour un échange de vues avec une délégation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique
- Le 5 juin à 11:00h pour un échanges de vues avec le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Le 1<sup>er</sup> juillet à 8 :30h pour un échange de vues avec le Premier ministre
- Le 8 juillet à 8h30 pour discuter des assises de la Coopération
- Le 24 juillet aura probablement lieu une réunion de la sous-commission des affaires étrangères

Madame la Députée Sam Tanson (*déi gréng*) souligne que le « Jugendparlament » aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet à 9h00.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**